

UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION POUR TRANSFORMER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE ?



*Invitation à la réflexion collective
sur les enjeux et limites de la SSA*



Antoine Paucar et Romane Thieffry
Novembre 2025

Ce texte propose un regard critique sur la trajectoire actuelle de la SSA, encore en construction et dont certains enjeux méritent une réflexion collective. Il invite à la discussion et au débat entre acteurs dans un but commun de soutenir des systèmes alimentaires plus justes et durables.

Il s'agit de reposer les fondements critiques et politiques de la complexité du système alimentaire pour éviter les écueils et construire des propositions solides et cohérentes.

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de clarifier le projet de SSA car tout dépend de ses modalités qui sont encore relativement floues. Nous proposons de fonder notre analyse autour du socle minimal communément admis en Belgique.

> De quelle Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) parlons-nous ?

La stratégie retenue pour la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) a pour objectif de transformer en profondeur le système alimentaire par la création d'un nouveau marché régulé de façon démocratique. Ce dispositif vise en effet à orienter démocratiquement une partie de la consommation vers une offre alimentaire plus juste et plus durable, tout en garantissant son accès à tous·tes.

Cette transformation s'appuie sur le fléchage de la demande à partir **des besoins des consommateur·trices (1)**. L'objectif est de répondre à ces besoins non par une logique marchande classique, mais par une délibération collective des produits ou commerces dans lesquels les citoyen·nes s'autorisent à dépenser leurs allocations de SSA. Cette délibération collective est donc rendue possible par **le conventionnement démocratique (2)** : une institution démocratique définit des critères pour agréer certains produits ou points de vente, dits « conventionnés » selon des valeurs sociales, écologiques et économiques.

Les allocations de SSA peuvent être dépensées uniquement dans ce réseau conventionné, garantissant ainsi la cohérence entre les choix collectifs et les pratiques de consommation. En créant et garantissant une demande solvable pour ces produits, le dispositif permet aux **producteur·trices de sécuriser leurs revenus (3)**. Ils peuvent ainsi envisager leur activité dans la durée et **investir plus sereinement (4)** dans la transition écologique de leurs outils de travail (fermes, machines, etc.) afin de satisfaire aux critères du conventionnement et de s'inscrire dans ce nouveau marché. Cette articulation entre délibération démocratique et solvabilisation de la demande constitue une forme de planification par la demande, dans laquelle les choix collectifs guident la production.

Cette **allocation universelle** serait financée par un système **de cotisations proportionnelles aux revenus (5)**, selon le principe fondateur : « chacun·e contribue selon ses moyens, chacun·e reçoit selon ses besoins ». Ce projet ne se présente donc pas comme une aide ciblée destinée à lutter contre la précarité, mais comme l'affirmation d'un droit universel. À l'image de la Sécurité Sociale, chaque habitant·e aurait droit à une allocation mensuelle à dépenser dans le réseau conventionné, garantissant ainsi que toutes les personnes puissent accéder à une alimentation de qualité.

Enfin, l'ensemble serait régulé par des **institutions démocratiques (6)**, chargées de définir les critères de conventionnement, de fixer les montants des cotisations et des allocations, et d'assurer la transparence du dispositif.

> Analyse des limites du projet actuel de SSA

A partir de ce socle commun, il nous semble important de présenter ce qui nous semble être des limites à prendre en compte autant dans la réflexion stratégique de la SSA que dans la constitution de projets-pilotes.

Limite 1 : La question des besoins

Toute planification par les besoins appliquée à l'alimentation se heurte à une question fondamentale : qu'est-ce qu'un besoin alimentaire ? Dans un contexte de précarisation croissante, il est nécessaire de considérer la précarité dans sa globalité, pour comprendre les décisions relatives aux dépenses alimentaires. En effet, le recul des services publics, l'inflation, la pression sur le chômage ou encore la hausse des loyers affectent directement le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, le budget alimentaire devient une variable d'ajustement. Contrairement au loyer, aux charges ou aux frais éducatifs, il s'agit d'un des rares postes de dépense que les ménages peuvent réduire en achetant des produits moins chers. Même si tout le monde aurait intérêt à consommer des produits de meilleure qualité, pour une partie des publics précarisés, la priorité peut être, non pas d'acheter de meilleurs produits, mais simplement de pouvoir manger à sa faim. Ce constat s'est observé dans notre projet de SSA :

«J'ai payé mon loyer avec l'argent de la SSA et maintenant je dois attendre le virement par exemple de mon travail pour pouvoir aller faire des courses [...] C'est vrai que quand on a vraiment très peu de revenus ... c'est frustrant de dépenser cent euros dans des truc aussi chers, alors qu'on pourrait avoir les mêmes trucs pour admettons cent cinquante euros et donner cinquante euros pour aller au cinéma. » (femme, 21 ans, bachelier)

«C'est des moments où on n'était pas sur les mêmes objectifs de SSA, pas les mêmes visions du projet dans sa globalité, où du coup la question un peu de base c'est est-ce que j'ai 100€ pour manger autant mais mieux ou j'ai 100€ pour manger plus. » (homme, belge, 22 ans, bachelier)

Si le choix est fait de mettre en place une démocratie alimentaire, il est donc essentiel de partir des besoins tels qu'ils sont vécus, à partir de l'expérience concrète de la précarité, et de veiller à ne pas les normer selon les valeurs de consommation d'une minorité privilégiée.

La Sécurité sociale a été conçue pour protéger chaque individu contre des situations de vie considérées collectivement comme des risques sociaux : maladie, accidents, chômage ou retraite. Aux yeux des cotisant-es, la SSA pourrait sembler s'éloigner de cet objectif si elle se concentre sur la prévention d'une mauvaise alimentation. Une telle démarche relève davantage de coûts d'opportunité, visant à éviter des risques futurs — maladies cardiovasculaires, diabète, obésité — sans répondre directement à un besoin immédiat comme le chômage ou la maladie. Hugues de Bolster le souligne clairement : « Ici, malgré un système de conventionnement calqué sur celui de la santé, la proposition de SSA généralisée s'en différencie par son principe même. En matière de santé, la Sécurité Sociale rembourse les soins, elle n'impose ni l'adoption de comportements sains pour préserver sa santé, ni la manière de se soigner » [1]

Les limites de la forme de démocratie alimentaire proposée par le projet de SSA semblent dessiner un système qui s'appuierait sur des institutions dictant ce qu'il serait « mieux » de consommer pour sa santé future, tout en laissant inchangés les facteurs sociaux et économiques qui fragilisent réellement les vies.

Cette approche soulève donc des questions sur la prise en charge des besoins directs et sur le caractère potentiellement paternaliste des mesures, qui anticipent ce qui serait « mieux » pour les individus. Il ne s'agit pas de nier l'importance de la prévention, mais de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de la Sécurité Sociale comme outil pour atteindre cet objectif. Des alternatives plus directes à différents niveaux de pouvoir pourraient viser les causes concrètes des risques sociaux, par exemple : geler les loyers, encadrer le prix des terres agricoles, interdire les pesticides dangereux, réformer la Politique Agricole Commune (PAC), investir dans les services publics, interdire la publicité, etc.

Pour éviter de marginaliser la voix des personnes précarisées avec une forme de normativité paternaliste sur le “mieux” manger, il est essentiel d'étudier le fonctionnement de ces futurs espaces de démocratie alimentaire. Plus précisément : dans quelle mesure les publics précarisés seront-ils en mesure de faire entendre leurs besoins dans ces espaces ?

Limite 2 : Le conventionnement démocratique

Les différentes expériences de dispositifs de démocratie participative ou délibérative soulèvent des inquiétudes quant à leur capacité réelle à prendre en compte les besoins des publics les plus précarisés. Si l'ambition de démocratiser les décisions est essentielle, sa mise en œuvre se heurte à plusieurs obstacles structurels qui risquent d'en limiter la portée et l'efficacité [2].

Tout d'abord, le temps disponible pour participer à ces dispositifs est inégal. Les personnes disposant de revenus stables, de temps libre ou d'un certain capital culturel peuvent s'y investir plus facilement, tandis que celles qui cumulent emplois précaires, responsabilités familiales ou difficultés économiques en sont souvent exclues de fait. Cette inégalité de participation fausse la représentativité des instances et tend à reconduire les rapports de domination existants.

De plus, l'accès à l'information et la compréhension des enjeux techniques ne relèvent pas uniquement des efforts individuels. Les modalités de débat et les codes qui y sont mobilisés s'inscrivent fréquemment dans des cadres issus du monde universitaire ou institutionnel. Cette configuration confère un avantage certain à celles et ceux qui maîtrisent déjà ces référentiels, tout en rendant plus complexe la participation de personnes dont les savoirs, les expériences ou les modes d'expression s'en distinguent. Il en résulte l'instauration de hiérarchies implicites — par exemple liées à la manière de s'exprimer, à l'aisance à prendre la parole en public, au niveau d'études, au statut professionnel, mais aussi à l'âge ou au genre — au sein desquelles certaines voix tendent à être davantage reconnues ou valorisées que d'autres, souvent sans intention explicite d'exclusion.

Ces inégalités symboliques ne se jouent d'ailleurs pas seulement dans la manière de parler, mais risquent d'influencer directement les décisions qui sont prises. Les personnes qui maîtrisent les codes du débat public — le langage technique, la prise de parole assurée, la capacité à argumenter ou à citer des références légitimes — parviennent plus facilement à faire entendre leurs idées. À l'inverse, celles dont les savoirs ou les modes d'expression sont moins reconnus participent moins, ou voient leurs propositions peu reprises. La hiérarchie

symbolique se traduit ainsi concrètement : ce ne sont pas seulement certaines voix qui dominent la discussion, mais aussi certaines visions du monde qui orientent les choix collectifs.

Enfin, le niveau institutionnel dans lesquels ces dispositifs s'inscrivent — qu'il soit communal, régional ou fédéral — conditionne fortement leur capacité d'action réelle. Beaucoup d'instances participatives se heurtent à un manque de pouvoir décisionnel ou à une dépendance vis-à-vis d'autorités politiques supérieures, ce qui réduit leur impact concret sur les politiques publiques.

Ces limites ont déjà été identifiées et documentées dans le cadre de nombreux projets, où la participation des habitant·es est influencée par leur situation sociale. Prenons l'exemple de la participation dans l'urbanisme durable. L'urbanisme durable regroupe les projets d'aménagement visant à concilier développement économique, protection de l'environnement et qualité de vie, en intégrant par exemple la mobilité douce, la mixité sociale ou la maîtrise de la densité. Les collectivités locales y associent les habitant·es via des dispositifs participatifs tels que ateliers, consultations publiques ou réunions de concertation. Ces démarches attirent principalement des personnes disposant de ressources spécifiques — temps libre, capital culturel, familiarité avec les institutions — ce qui conduit à une surreprésentation des catégories moyennes et supérieures, tandis que les publics précarisés, les jeunes ou les minorités restent largement sous-représentés. Cette composition déséquilibrée influence les décisions en favorisant les priorités des groupes dominants — qualité paysagère, tranquillité, valorisation immobilière — au détriment d'enjeux sociaux comme l'accès au logement ou la justice environnementale, transformant la participation en un outil de légitimation des projets plutôt qu'en véritable espace démocratique. Les auteurs concluent sur un point qui doit nous interpeller « situer la participation des habitants dans des enjeux d'expertise et non de choix politiques apparaît donc comme un élément de l'évacuation du débat contradictoire entre visions de la ville et entre visions du monde. » [3]

Il apparaît donc que ces espaces de démocratie présentent un triple risque. Premièrement, les caractéristiques du "besoin" qui sont mises en débat sont envisagées depuis une perspective bourgeoise. Deuxièmement, les dispositifs de participation bénévole entravent la capacité des personnes précarisées à faire entendre leur voix. Finalement, ces espaces peuvent dépolitiser des intérêts contradictoires pour créer un faux consensus. Nous comprenons dès lors qu'il est absolument nécessaire de prendre en compte ce risque et de construire des dispositifs qui permettent de le dépasser pour véritablement se réclamer d'une forme de démocratie alimentaire.

Dans ce contexte, la présence d'animateur·trices formé·es joue un rôle essentiel pour fluidifier les échanges et limiter les dynamiques de pouvoir qui peuvent s'installer dans les espaces de débat. Ce constat est d'ailleurs avancé par d'autres dispositifs comme le G1000 [4]. Ces personnes doivent assurer une répartition plus équitable de la parole, de reformuler les propos pour en garantir la compréhension par tous et de veiller à ce que les différentes formes d'expression soient reconnues comme légitimes. En créant un cadre d'écoute et de respect mutuel, ces médiations favorisent une participation plus inclusive et évitent que certains participants, souvent plus à l'aise avec les codes dominants, ne monopolisent la discussion. Cependant, il est important de rappeler que ces fonctions d'animation et

de facilitation représentent un véritable travail, nécessitant du temps, des compétences et des ressources. Elles doivent donc être intégrées aux dépenses prévues et donner lieu à une rémunération juste, reconnaissant leur rôle central dans la qualité et l'équité du débat public. Ces personnes ne pourront en revanche pas forcément réconcilier des besoins radicalement divergents.

Au-delà des critiques sur le caractère démocratique de la proposition, il est essentiel de s'assurer d'un autre aspect central du dispositif : le conventionnement démocratique permet-il d'assurer un revenu juste du travail notamment pour les agriculteurs·trices ?

Limite 3 : Sécuriser les revenus dans un système complexe

Le système alimentaire contemporain doit être compris comme un système capitaliste mondialisé, et non comme une simple interface entre celles et ceux qui produisent et celles et ceux qui consomment. Il est structuré par une multitude d'acteurs — propriétaires terriens, semenciers, grossistes, distributeurs, investisseurs — opérant dans un cadre réglementaire national et international (PAC, libre-échange, régime de propriété privée lucrative, droit du travail, etc.).

Dans ce contexte, seules certaines filières bien spécifiques peuvent garantir une meilleure rémunération des producteur·trices car ce surplus peut être capté tout au long de la chaîne de valeur par les différentes entreprises qui la composent.

En effet, chaque maillon des systèmes alimentaires est dominé par quelques entreprises en situation d'oligopole [5,6,7]. La concentration des marchés et les réformes visant à libéraliser le commerce placent les petits agriculteur·trices dans une situation de vulnérabilité face aux marchés mondialisés et au pouvoir de négociation des grands acteurs : cette situation menace leurs revenus. Grâce à cette position dominante, ces entreprises peuvent capturer la valeur de multiples manières : en faisant pression sur le prix d'achat aux producteur·trices, en organisant des pénuries et augmenter les prix arbitrairement [8].

Un exemple flagrant est celui de la vague inflationniste que la France et la Belgique ont connu en 2022-2023. Les prix des denrées alimentaires ont augmenté à la suite de la guerre en Ukraine, mais ils ont été gonflés par les leaders de l'agroalimentaire [9].

Dès lors, ce n'est pas parce qu'une entreprise augmente ses recettes qu'elle va mieux rémunérer ses travailleur·euses ou fournisseur·ses. Une augmentation des ventes grâce au nouveau marché du « conventionné » ne garantirait pas forcément une augmentation des revenus des travailleur·ses. Cette condition ne pourrait être remplie uniquement si cette augmentation des recettes ne peut pas être captée par l'entreprise à d'autres fins que de rémunérer le travail (rémunérer le capital, investir dans d'autres marchés, etc.). Pour répondre à cet impératif de juste rémunération du travail, il est donc essentiel de travailler en dehors des structures capitalistes qui sont intrinsèquement prédatrices de valeur ou, au pire des cas, d'avoir le moyen de contrôler le fait que l'augmentation des revenus permis par la SSA permette bien de rémunérer le travail et pas le capital.

Il faut donc encadrer assez strictement les structures qui entrent dans le réseau. Malheureusement, la grande majorité des filières existantes est liée à ce type d'entreprises.

C'est la raison même qui nous pousse à considérer le système alimentaire capitaliste comme hégémonique. Ce constat soulève alors une question : comment faire sans ces structures tout en respectant les besoins des ménages précarisés qui ont besoin d'une alimentation moins chère ?

Une piste de réflexion suppose de se donner les moyens de s'attaquer à la structure même des filières : tant qu'elles resteront dominées par le capital, la valeur créée échappera au travail. Il devient donc indispensable de transformer l'appareil productif et logistique pour y créer des maillons réellement non capitalistes.

Limite 4 : Transformer l'appareil productif, logistique et de distribution

Il faut alors envisager une manière de récupérer et de modifier ou de créer des maillons non- capitalistes dans les filières (par exemple, commerces dans les déserts alimentaires, grossistes, entreprises logistiques, etc.). Sans cette capacité à subventionner de nouveaux acteurs non-capitalistes quand ils n'existent pas, le comité de conventionnement risque de se retrouver contraint de conventionner des filières qui ne garantissent pas un revenu juste aux producteur-trices ou ne répondent pas aux besoins des publics précarisés.

Cette nécessité de pouvoir subventionner la transformation des filières se retrouve aussi à l'échelle de l'exploitation agricole. Pour qu'un-e agriculteur-trice en agriculture conventionnelle puisse intégrer un réseau de conventionnement, il ou elle doit être soutenue dans sa transition vers un type d'agriculture plus extensive (achat de matériel, gestion des dettes, modification de ses filières de vente, etc.). Le cadre réglementaire et de subventions du système alimentaire hégémonique ne soutenant que très peu ces transitions, la SSA doit endosser ce rôle si elle envisage vraiment de leur permettre d'intégrer le réseau. Pour ce faire, il apparaît indispensable de travailler en coopération avec les travailleur-euses des filières, plutôt que de se limiter à une approche descendante centrée sur les consommateur-trices. Nous soutenons que la transformation des systèmes productifs ne peut se réduire à une simple redistribution ou à la création de nouveaux débouchés : elle implique de prendre en compte les savoir-faire, les conditions de travail et les dynamiques collectives des acteurs eux-mêmes.

Cette coopération constitue ainsi un levier central pour dépasser le dilemme du conventionnement limité par l'existant et garantir que la SSA puisse articuler justice sociale, viabilité économique et transformation écologique. Il nous semble donc essentiel d'être en mesure d'organiser une politique de subventions planifiées pour répondre aux besoins formulés par l'organe de conventionnement et aux travailleur-euses des filières souhaitant intégrer le réseau .

Sans cette capacité d'investissement sous la forme de subventions, le conventionnement sera en partie tributaire de l'existant, largement dominé par ces structures capitalistes contre lesquelles nous luttons. Dans un système capitaliste hégémonique, la plupart des consommateur-trices dépendent en effet de ces mêmes institutions capitalistes pour survivre. Nous restons alors bloqué-es dans un dilemme : se contenter d'un réseau restreint de commerces qui touchent déjà un public plutôt aisé dans certains quartiers ou élargir le conventionnement et intégrer des entreprises capitalistes pour permettre de toucher aussi des publics précarisés. Aucune des solutions ne nous convient parce qu'elles nous

enferment soit dans un conventionnement paternaliste et classiste relativement éloigné du concept de démocratie alimentaire, soit dans une fonte du projet de SSA dans le système alimentaire hégémonique.

Malheureusement, les projets pilotes de SSA peinent déjà à atteindre l'équilibre financier, ce qui soulève un problème majeur pour la viabilité du système. Dans ces conditions, l'idée de débloquer un volet de subventions, pourtant indispensable pour soutenir la transformation des filières et des pratiques, paraît aujourd'hui peu réaliste. Ce constat invite à interroger la structure même du dispositif, fondée sur les cotisations et l'allocation.

Limite 5 : cotisation-allocation, comment éviter le déficit ?

Avant de se plonger dans le dispositif cotisation-allocation propre à la SSA, prenons le temps de nous replonger dans un bref rappel de l'histoire du financement de la Sécurité Sociale en Belgique.

Sécurité sociale : l'État détricote, le privé s'enrichit

La Sécurité Sociale en Belgique est une longue histoire de lutte et de détricotage [10] depuis le tournant néolibéral des années 80 qui, sous couvert de politiques d'austérité, conduit à une marchandisation croissante de la protection sociale.

À l'origine de l'outil centralisé de Sécurité Sociale, l'État devient un acteur central du financement. Alors que les premières caisses de solidarité, au XIXe siècle, étaient autogérées par les travailleurs, la crise sociale et politique de l'après-guerre conduit en 1944 à la signature du Pacte social. Celui-ci institue la Sécurité sociale moderne, financée par des cotisations patronales et ouvrières, et centralisée dans l'Office national de sécurité sociale (ONSS). L'État y joue un rôle d'arbitre et de garant, ce qui le rend indispensable au système.

La deuxième étape, amorcée dans les années 1980, marque le désengagement progressif du patronat et de l'État. Sous prétexte de compétitivité, les cotisations patronales sont réduites, créant un déficit structurel dans les caisses sociales. L'État compense ce manque par des financements publics et l'instauration d'un « financement alternatif » fondé sur la TVA, transférant ainsi la charge du système vers les travailleur-euses et les consommateur-trices. Cette évolution s'accompagne de politiques d'austérité, de restrictions dans l'accès aux droits sociaux et d'un sous-financement croissant des hôpitaux et de l'assurance maladie.

Enfin, la troisième étape consacre l'entrée du secteur privé dans les domaines jugés rentables. L'État encourage les mécanismes de capitalisation (assurances santé, fonds de pension), ouvrant la voie à une médecine à deux vitesses et à la privatisation partielle des soins. Les maisons de repos, la recherche et les services hospitaliers deviennent des marchés lucratifs soumis aux logiques de rentabilité.

Ainsi, d'un modèle de solidarité collective, la Sécurité Sociale est devenue un système dépendant du marché, révélant le recul profond de l'État social au profit d'un capitalisme financiarisé.

SSA : comment la financer ?

En plus d'une sécurité sociale en recul, le contexte est à une précarisation croissante et à une forte pression fiscale sur le travail. Pour garantir un équilibre budgétaire dans la caisse de SSA, il serait sans doute nécessaire de soumettre les hauts revenus à des taux de cotisation particulièrement élevés, surtout si l'on souhaite également subventionner la transformation des filières (voir limite 4).

Une autre piste consisterait à prélever une partie des contributions sur le capital plutôt que sur le travail. Cette solution permettrait de mobiliser des ressources beaucoup plus importantes, tout en réduisant la pression sur les revenus des travailleur·ses. Cependant, en transférant une part du financement vers le capital, on transforme en partie la nature même de la sécurité sociale : au lieu de rester un système basé sur la cotisation des travailleur·euses pour la protection collective, elle devient partiellement dépendante de la rente du capital, modifiant ainsi son essence et sa logique de solidarité.

Que l'on opte pour des cotisations élevées sur le travail ou pour des prélèvements sur le capital, les questions de la contrainte et du financement mixte sont centrales. Elles rendent indispensable l'intégration active de l'État dans le dispositif.

Limite 6 – Institutions étatiques : entre fascisation et technocratie ?

Dès lors que des institutions étatiques sont intégrées dans le dispositif de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), il est nécessaire de prendre en compte le contexte politique actuel et les transformations profondes de l'État belge contemporain.

Néolibéralisme autoritaire, fascisation et contrôle social

Le néolibéralisme autoritaire [11] en Belgique – et plus particulièrement le programme de l'Arizona – se manifeste par une reconfiguration de l'État : intensification des politiques d'austérité [12], une marchandisation accrue de la Sécurité Sociale [13], un durcissement des politiques sécuritaires et répressives [14] et une stratégie bien particulière en termes environnementaux. L'approche retenue « se traduit par une double stratégie : d'une part, une dépolitisation de la question en la réduisant à des comportements individuels (comme le recyclage), et d'autre part, la promotion de solutions marchandes (comme les marchés du carbone) et technologiques, permettant aux entreprises de continuer leurs activités sans changements structurels profonds. » [15]

Le néolibéralisme en Belgique s'autoritarise par la multiplication des politiques d'austérité, la flexibilisation du marché du travail, et l'augmentation du contrôle social ciblant les populations vulnérables, dans une dynamique proche de ce que Ugo Palheta [16] décrit comme fascisation. Cette reconfiguration de l'État passe par la dépolitisation des questions collectives au profit d'une moralisation des comportements individuels et par la promotion de solutions marchandes et technologiques, mettant ainsi en place un ordre qui concentre le pouvoir au bénéfice des élites économiques tout en réprimant les oppositions populaires.

Technocratie verte, néolibéralisme et captation capitaliste

Dans ce contexte, le risque est grand de voir la Sécurité sociale de l'alimentation absorbée par la logique technocratique et néolibérale. Sous couvert de politiques écologiques et de santé publique, la SSA pourrait être instrumentalisée pour réguler les comportements individuels plutôt que pour redistribuer le pouvoir économique.

Les comités citoyens ou de conventionnement risqueraient alors de devenir de simples organes consultatifs, subordonnés à des administrations ou à des experts fixant les normes de consommation « responsable ». Ce processus de normalisation pourrait s'accompagner d'un phénomène de captation capitaliste du dispositif par les grandes entreprises agroalimentaires, de distribution ou de certification qui ne manqueront pas d'intéresser à ce nouveau marché vu les recettes attendues. Ces entreprises disposent déjà de l'expertise, de réseau et de ressources financières nécessaires pour influencer et s'intégrer dans toutes sortes de labellisation, voir même pour influencer des réglementations jusqu'au niveau européen [17]. Ces compétences leurs seraient utiles et mobilisables pour s'intégrer voire contribuer à la construction du cadre du conventionnement si elles n'en sont pas explicitement exclues.

En d'autres termes, la SSA pourrait être transformée en nouveau marché « vert », où des multinationales se repositionneraient comme fournisseurs de « produits durables » ou de « solutions responsables » — tout en continuant à exploiter les travailleur·euses et les ressources naturelles. Cette dynamique, déjà visible dans les politiques européennes de transition écologique, renforce le pouvoir économique des grandes entreprises au détriment des filières paysannes, coopératives et locales, perpétuant ainsi la dépendance du système alimentaire à la logique du profit.

On assisterait alors à une écologie administrée et privatisée, où l'État et le capital s'accorde pour orienter les comportements alimentaires des citoyen·nes au nom du bien commun, tout en préservant les structures de pouvoir qui génèrent la crise écologique et sociale.

Faire sans ou contre l'État ?

Cette dérive illustre une contradiction fondamentale : vouloir s'appuyer sur des institutions façonnées par des logiques néolibérales et capitalistes pour construire un système réellement émancipateur, démocratique et écologique. Une SSA pilotée par des agences d'État ou intégrée dans des cadres technocratiques risquerait non seulement de reproduire les rapports de domination qu'elle prétend combattre, mais aussi d'alimenter la concentration du pouvoir économique entre les mains des grandes entreprises.

La question est donc moins de savoir si l'État peut être un allié que de reconnaître la nature de l'État actuel : un État managérial, néolibéral, en voie de fascisation, travaillant souvent avec le capital plutôt que contre lui. Peut-on raisonnablement lui confier la mission de contraindre les grandes firmes à lâcher leurs profits, à mieux rémunérer le travail et à garantir un accès universel aux besoins fondamentaux ? Rien n'est moins sûr.

La SSA comme outil de lutte

Face à cette impasse, il est urgent d'envisager une construction autonome de la SSA, reposant sur la solidarité interprofessionnelle, la mutualisation des ressources locales et la démocratie directe. Une stratégie d'émancipation ne peut se contenter d'aménager les institutions existantes : elle doit inventer des contre-institutions populaires capables de redistribuer réellement le pouvoir économique et politique.

En somme, vouloir bâtir la Sécurité sociale de l'alimentation avec l'État tel qu'il est revient à risquer sa récupération par la technocratie et sa neutralisation politique. Pour éviter qu'elle ne devienne un outil de gestion morale des pauvres ou un nouveau marché pour le capitalisme « vert », la SSA doit rester un outil de lutte, non d'administration.

> Que faire ?

La proposition de SSA, qui semblait enfin représenter une réponse politique et structurelle à la transformation des systèmes alimentaires, semble paradoxalement faire abstraction du contexte politique et des rapports de pouvoir existants. Il nous semble donc prudent de faire un pas de côté pour éviter de s'enliser dans des directions solubles dans le capitalisme, pour avancer collectivement vers des propositions ancrées et réellement transformatrices. Si les réponses sont multiples et variées pour répondre aux nombreux enjeux de l'alimentation, nous proposons trois directions dont peuvent s'emparer les acteurs travaillant sur l'alimentation pour recentrer les actions.

1. L'autonomie de caisses locales

Nous invitons donc à réfléchir à **des caisses à l'échelle locale**, qui n'ont pas forcément pour vocation à se fédérer. Ces caisses s'appuieraient sur des acteurs propres à chaque contexte mais prenant en considération les besoins consommateur-trices et ceux des travailleur-euses des filières locales tout en intégrant uniquement des structures non-capitalistes (pas de rémunération du capital). Énormément de compositions différentes peuvent être envisagées : GASAPs soutenues directement par une caisse, greffer une caisse à un magasin coopératif, développer des partenariats avec une épicerie sociale, etc. Beaucoup de ces idées ont même déjà été explorées par des membres du réseau. **Cependant, il nous semble essentiel de penser ces caisses comme des espaces politiques et pas uniquement de consommation.** En plus du soutien matériel, il est nécessaire de développer des espaces d'échanges, de partages, de solidarité et de politisation des inégalités et violences du système alimentaire.

2. Des espaces de politisation et d'organisation

En somme, la démocratie alimentaire au sein des caisses ne doit pas se réduire à une simple déclinaison de la démocratie libérale, où l'on se contenterait de choisir des critères sans avoir prise sur l'organisation concrète de la production. Partant du constat que les institutions actuelles s'inscrivent dans une dynamique de dérive autoritaire et que cette forme de démocratie n'en est pas vraiment une, notre objectif est de construire des solidarités locales et de politiser les inégalités ainsi que les violences du système alimentaire. Ne nous leurrions pas : les transformations matérielles resteront sans doute modestes, tant les budgets nécessaires pour transformer un outil de production, installer un

commerce coopératif ou une cantine sont conséquents. Ces lieux sont pourtant essentiels, à la fois pour soutenir les agriculteur·trices qui résistent et pour offrir des espaces de politisation et d'organisation collective. Nous faisons le choix de repartir de la petite échelle, en soutenant des projets ancrés dans des quartiers précarisés ou isolés, portés par et pour ses habitant·es.

3. La création de cantines autonomes et artisanales

La cantine, ou restauration collective, apparaît comme une infrastructure clé pour structurer des filières agroécologiques et permettre un accès populaire à une alimentation de qualité. Pourtant, depuis le tournant néolibéral des années 1970, les cantines autonomes et artisanales ont progressivement disparus au profit d'un modèle industriel de production de masse, externalisé à quelques acteurs agro-industriels. Cette industrialisation de la restauration collective a pour effet de dégrader la qualité nutritionnelle et gustative des repas, de faire disparaître le métier de cantinier pour un travail à la chaîne précaire et déqualifié, ainsi que d'augmenter la dépendance aux filières agro-industrielles. Pour s'en autonomiser, nous plaçons pour investir publiquement dans des cantines sur site et à taille humaine, qui ont le potentiel de créer des emplois locaux de qualité, de soutenir durablement les paysan·nes et de nourrir dignement la population.

4. Une lutte collective

Toutes les tentatives d'accès à une alimentation de qualité ou de transition agroécologique à grande échelle seront toujours limitées dans sa capacité transformatrice si le climat reste à la précarisation grandissante, au renforcement des entreprises agro-industrielles capitalistes et à la fascisation de nos États. Il est donc nécessaire de renforcer les luttes pour protéger nos acquis sociaux et nos droits, les luttes agricoles pour un revenu digne ou les luttes antifascistes. À notre échelle, c'est ce que nous continuerons à soutenir au sein de notre association. Les enjeux sont globaux et la lutte continue dans les champs, dans nos quartiers, dans nos universités, dans nos cantines, dans la rue !

BIBLIOGRAPHIE

- [1] De Bolster, H. (2024, mars). Sécurité Sociale de l'Alimentation : que se cache-t-il derrière une idée séduisante ? (Analyse SAW-B). SAW-B.
- [2] Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout : un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50(2), 118-129. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118>
- [3] Adam, M., Laffont, G. H., & Seguin, L. (2015). Participation et mobilisations habitantes dans l'urbanisme durable : héritage des mouvements sociaux urbains ou évacuation du politique ? *Développement durable et territoires*, 6(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10989>
- [4] De Bolster, H. (2023). Démocratie à tous les étages ! Les dispositifs de démocratie représentative et délibérative en question (Analyse SAW-B). SAW-B.
- [5] ETC Group & GRAIN. (2025). Top 10 des géants de l'agrobusiness : la concentration des entreprises dans l'alimentation et l'agriculture en 2025. ETC Group. <https://www.etcgroup.org/fr/content/top-10-des-geants-de-lagrobusiness-la-concentration-des-entreprises-dans-lalimentation-en>
- [6] Policy Department for Structural and Cohesion Policies, Directorate-General for Internal Policies. (2024, novembre). The role of commodity traders in shaping agricultural markets (PE 747.276). European Parliament. [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU\(2024\)747276](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU(2024)747276)
- [7] Jonet, C. (2024, 16 décembre). Quelle contribution de la grande et moyenne distribution à la transition du système alimentaire ? Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL). <https://www.catl.be/wp-content/uploads/2025/06/Etude-contribution-distribution-alimentaire.pdf>
- [8] Greenpeace Belgique. (2023, 28 février). Les géants de l'agroalimentaire réalisent des milliards de bénéfices grâce à la guerre et à la pandémie. Greenpeace. <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/rapport/51579/rapport-greenpeace-les-geants-de-lagroalimentaire-realisent-des-milliards-de-benefices-grace-a-la-guerre-et-a-la-pandemie/>
- [9] Institut La Boétie. (2023, juillet). Inflation alimentaire : une crise causée par les multinationales – Quand les profits gonflent sur le dos des consommateurs ? [PDF]. Institut La Boétie. <https://institutlaboetie.fr/wp-content/uploads/2023/07/Note-inflation-alimentaire-ILB.pdf>
- [10] Grégoire, G. (2020). Les soins de santé en Belgique : De la privatisation à la socialisation ? Comité pour l'Abolition de la Dette Illégitime (CADTM). https://www.cadtm.org/IMG/pdf/les_soins_de_sante_en_belgique___de_la_privatisation_a_la_socialisation___de_f.pdf 1
- [11] Chamayou G., *La société ingouvernable : Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique, 2018
- [12] Evrard, Z., Gemander, A., Maissin, G., Piron, D., & Watteyne, S. (2025). Décoder l'Arizona (1/4) : austérité budgétaire et compétitivité. *Politique : Revue belge d'analyse et de débat*. <https://www.revuepolitique.be/decoder-larizona-1-4-austerite-budgetaire-et-competitivite/>
- [13] Charlier, N., Zamora, D., Douillet, T., Duterme, T., Lamine, A., & Vielle, P. (2025). Décoder l'Arizona (2/4) : la marchandisation accélérée de la Sécurité sociale. *Politique : Revue belge d'analyse et de débat*. <https://www.revuepolitique.be/decoder-larizona-2-4-la-marchandisation-acceleree-de-la-securite-sociale/>

[14] Biesemans, R., Dupont, J., Gemander, A., Lou Vertongen, Y., Seron, V., & Wasinski, C. (2025). Décoder l'Arizona (3/4) : un néolibéralisme aux accents autoritaires. Politique : Revue belge d'analyse et de débat. <https://www.revuepolitique.be/decoder-larizona-3-4-un-neoliberalisme-aux-accents-autoritaires/>

[15] Beudels, M., Cobut, L., Lievens, F.-X., & Minguet, A. (2025). Décoder l'Arizona (4/4) : Énergie, écologie et mobilité, les oubliées du gouvernement. Politique : Revue belge d'analyse et de débat. <https://www.revuepolitique.be/decoder-larizona-4-4-energie-ecologie-et-mobilite-les-oubliees-du-gouvernement/>

[16] Palheta U., La possibilité du fascisme : France, la trajectoire du désastre, La Découverte, 2018

[17] Benamouzig, D., & Cortinas Muñoz, J. (2022). Des lobbys au menu : Les entreprises agro-alimentaires contre la santé publique. Raisons d'Agir.